

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 4 juillet 2023.

<b>Étaient présents</b> (8 conseillers)	Mr Landry RONDEAU, Mmes Alexandra BEAUNE, Mrs Sylvain ROBERT, Mmes Mary MORISSET, Laurence PASQUIER, Mrs François LIBAUD, Pierre PLUCHON et Dominique POUPET
<b>Absents excusés</b>	Mr Yannick VITALI, Mmes Magali TEILLIER, Armelle PLANCHOT, Marie VILLENEUVE, Elise OUVRARD, Mrs Romain BREMAND, Simon FICHET
<b>Pouvoirs</b>	Mr Yannick VITALI à Mr Landry RONDEAU, Mme Magali TEILLIER à Mme Alexandra BEAUNE, Mme Armelle PLANCHOT à Mme Mary MORISSET, Mme Marie VILLENEUVE à Mme Laurence PASQUIER, Mme Elise OUVRARD à Mr Sylvain ROBERT, Mr Romain BREMAND à Mr Pierre PLUCHON
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Laurence PASQUIER

Le Procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité

**N° 10-07-2023-01 – ACHAT DE TERRAIN FUTUR LOTISSEMENT A USAGE D'HABITATION : AUTORISATION SIGNATURE COMPROMIS**

Par délibération n°02-01-2022-02, le conseil municipal a autorisé Mr le Maire à signer un compromis de vente pour l'acquisition des parcelles cadastrées :

- Parcelle cadastrée section A n° 1646 d'une superficie de 70 a 10 ca
- Parcelle cadastrée section A n° 1648 d'une superficie de 1 ha 97 a 50 ca
- Parcelle cadastrée section A n° 1650 d'une superficie de 2 ha 78 a 80 ca

Ledit compromis a été signé le 25 Mars 2022 avec une condition suspensive liée au classement des terrains sus-désignés en zones AU du PLUiH.

Or, lors de l'approbation du PLUiH, la parcelle cadastrée section A n°1650 figure en zone A (Agricole) et par conséquent ne peut faire l'objet d'un aménagement en lotissement à usage d'habitation.

Mr le Maire propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles cadastrées A n° 1646 et n° 1648 afin de permettre la réalisation du projet de lotissement.

Il informe également l'assemblée que Mrs Thierry LE PELETIER DE ROSANBO, Meriadec LE PELETIER DE ROSANBO et Tanguy LE PELETIER DE ROSANBO acceptent après négociation :

- **DE VENDRE** à la commune les terrains situés secteur Ste Marie derrière le lotissement « Les Chaumes » soit :
  - Parcelle cadastrée section A n° 1646 d'une superficie de 70 a 10 ca
  - Parcelle cadastrée section A n° 1648 d'une superficie de 1 ha 97 a 50 ca

Le prix de vente des parcelles ci-dessus énoncées est fixé à 15 € (quinze euros) le m2 soit un total 401 400 € pour 2 ha 67 a 60 ca.

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des domaines,

Vu l'inscription au budget annexe « Lotissement Les Prés du Château » du montant nécessaire à l'acquisition de ce bien.



Commune de  
**Mesnard la Barotière**

**Aux Membres du Conseil Municipal  
De MESNARD LA BAROTIERE**

## **CONVOCAATION**

Le CONSEIL MUNICIPAL se réunira à la **Mairie**,

**Le LUNDI 10 JUILLET 2023 à 20 heures 00**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie de croire à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A MESNARD LA BAROTIERE, le 4 Juillet 2023

*Le Maire,*

  
Signé électroniquement par : Landry  
Rondeau  
Date de signature : 04/07/2023  
Qualité : Maire de Mesnard la  
Barotière

*Landry RONDEAU*

---

### *Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Juin 2023*

1. Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
2. Terrain lotissement « Les Prés du Château » : promesse de vente
3. Vente terrain rue de la Bellotrie
4. Travaux Grand'Rue :
  - Présentation du projet
  - Convention mise à disposition agent CCPH et Ville des Herbiers
5. Travaux rue du Calvaire : avenant à la convention de mise à disposition d'un agent de la ville des Herbiers
6. Réaménagement de l'ancien foyer des jeunes : convention mise à disposition d'un agent de la CCPH
7. Affectation des résultats 2022
8. Fonds de concours pour les travaux de restauration de l'Église St Christophe
9. Convention de mise à disposition de la salle de sports à la commune de Vendrennes
10. Compte-rendu des réunions de commissions

### **- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**



Envoyé en préfecture le 11/07/2023

Reçu en préfecture le 11/07/2023

Publié le

ID : 085-218501443-20230710-10\_07\_2023\_01-DE



Après discussion, le conseil municipal, par 13 voix pour et  
Maire à signer :

- L'avenant au compromis de vente chez Maître Frédéric LEVAUFRE, notaire aux HERBIERS fixant le prix de vente du terrain à 401 400 € pour 2 ha 67 a 60 ca
- L'acte notarié concrétisant cette acquisition aux conditions sus-énoncées qui sera rédigé par Maître Frédéric LEVAUFRE, Notaire aux HERBIERS.

Date de publication  
11/07/2023

Pour extrait conforme,  
*Le Maire,*  
**Landry RONDEAU**



Signé électroniquement par : Landry  
Rondeau  
Date de signature : 11/07/2023  
Qualité : Maire de Mésnard la  
Barotière

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 20 h 00, salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 4 juillet 2023.

<b>Étaient présents</b> (8 conseillers)	Mr Landry RONDEAU, Mmes Alexandra BEAUNE, Mrs Sylvain ROBERT, Mmes Mary MORISSET, Laurence PASQUIER, Mrs François LIBAUD, Pierre PLUCHON et Dominique POUPET
<b>Absents excusés</b>	Mr Yannick VITALI, Mmes Magali TEILLIER, Armelle PLANCHOT, Marie VILLENEUVE, Elise OUVRARD, Mrs Romain BREMAND, Simon FICHET
<b>Pouvoirs</b>	Mr Yannick VITALI à Mr Landry RONDEAU, Mme Magali TEILLIER à Mme Alexandra BEAUNE, Mme Armelle PLANCHOT à Mme Mary MORISSET, Mme Marie VILLENEUVE à Mme Laurence PASQUIER, Mme Elise OUVRARD à Mr Sylvain ROBERT, Mr Romain BREMAND à Mr Pierre PLUCHON
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme Laurence PASQUIER

Le Procès-verbal du 12 juin 2023 est adopté à l'unanimité

**N° 10-07-2023-02 – VENTE TERRAIN RUE DE LA BELLOTRIE**

Mr le Maire rappelle la délibération prise en séance du 14 février 2022 par laquelle il a été décidé de vendre plusieurs terrains afin de permettre la construction de maisons à usage d'habitation.

Il informe également que la SCI « Princes du Lac » dont le siège social se situe 12 rue des Métivereaux à MESNARD LA BAROTIERE s'est portée candidate pour acquérir la parcelle cadastrée section B n°1072 d'une superficie de 274 m2 pour un montant de 16 380 € TTC suite au désistement du précédent candidat intéressé par cette parcelle.

Après discussion et afin de concrétiser la vente de ce terrain, le conseil municipal, à l'unanimité, à main levée :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec l'acquéreur ci-dessus indiqué
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute personne à signer l'acte authentique qui sera rédigé par Maître LEVAUFRE, Notaire aux HERBIERS 45bis rue du Bignon
- **PRÉCISE** que les frais d'acte notarié, les droits de mutation et les frais de raccordement aux réseaux seront à la charge de l'acquéreur.

Date de publication  
11/07/2023

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Landry RONDEAU

Signé électroniquement par : Landry  
Rondeau  
Date de signature : 11/07/2023  
Qualité : Maire de Mesnard la  
Barotière

